



Problème charges de chauffage

Par **destailleurs**, le **18/05/2011** à **21:03**

Bonjour,
Propriétaire d'un local en rez de chaussée (profession libérale) dans un immeuble résidentiel, je dispose d'un chauffage par ventilo-convecteurs électriques. Selon, les caractéristiques de l'immeuble, il y a un raccordement au réseau de chauffage urbain.
Il s'avère que mon local n'est pas raccordé à ce système de chauffage. Je constate dans le détail des charges de copropriété que je paye ces charges de chauffage depuis 2006.
J'ai contacté par mail, courrier recommandé et téléphone, le syndic concerné, il ne me rappelle pas (ceci depuis janvier 2011). Que puis je faire face à ce problème? merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **18/05/2011** à **23:03**

LRAR de mise en demeure de rembourser (en vérifiant avant que les charges en question ne sont pas pour chauffer les parties communes), qu'à défaut, vous saisirez la justice